

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1487

présenté par
Mme Le Nabour, rapporteure

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 9, supprimer les mots :

« d’autorité organisatrice ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.